

(1)

— N° 34. —

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1894.

Projet de loi fixant le contingent de l'armée pour 1895 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. COREMANS.

ARTICLE PREMIER.

Réduire à 80,000 le chiffre de 100,000 hommes.

ART. 2.

Réduire à 12,000 le chiffre de 15,300 hommes.

COREMANS,
J. VANDEN BEMDEN,
CHARLES ULLENS,
FLOR. HEUVELMANS,
JULIEN KOCH.

(1) Projet de loi, n° 18.
Rapport, n° 31.